

CHAPITRE X

LE CRIME ET L'IMITATION. — LE CRIME DANS LES VILLES ET LES CAMPAGNES. — LE CRIME ET LES PROFESSIONS

Au moral, comme au physique, l'exemple est contagieux. On sait avec quelle facilité le rire, les larmes, le bailllement se communiquent. « Comme le rire fait naître le rire, ainsi les larmes font couler les larmes; ce sont nos visages qui s'entendent. Si vous voulez que je pleure, commencez de pleurer vous-même. » (Horace, *Art poétique*.)

Les accidents nerveux, les cas d'hystérie (1) peuvent aussi se communiquer; tout le monde connaît les épidémies de délire qui se sont produites autrefois à Loudun, à Louviers, à Saint-Médard. Les aliénistes ont établi que l'épilepsie est susceptible de se produire par imitation. Dès 1833, M. le D^r Lucas écrivait une dissertation sur l'imitation contagieuse des névroses, et plus tard, en 1860, M. le D^r Baillarger a cité des exemples de folie communiquée. Aussi est-il très important que les enfants, les jeunes filles et femmes nerveuses ne soient pas témoins de crises d'épilepsie ou d'hystérie.

On a vu aussi des cas où le suicide, comme la folie, est devenu en quelque sorte contagieux, où un premier suicide a été suivi d'autres suicides, accomplis dans des conditions identiques. Dans son traité de *l'Hygiène de l'âme*, Feuchtersleben cite le fait suivant. Sous le premier empire, un soldat se tua dans une guérite. A la suite de ce suicide, plusieurs soldats choisirent successivement cette guérite pour se tuer; Napoléon fit brûler la guérite et les suicides cessèrent. M. Max Simon raconte qu'un ouvrier s'étant pendu à l'embrasure d'une porte, douze de ses compagnons se pendirent au même endroit et qu'on a arrêté cette épidémie de suicides en murant la porte. (*Hygiène de l'es-*

(1) V. *Dictionnaire de médecine et de thérapeutique*, par Bouchut et Després, (Paris, Félix Alcan) v^o *Hystérie*; *la Solidarité morale*, par M. Marion; *la Philosophie pénale, les Lois de l'imitation*, par M. Tarde; *le Devoir de punir*, par M. Mouton.

prit, p. 30.) Plutarque cite aussi une épidémie de suicides chez les femmes de Milet. (*Les vertueux faits des femmes*.)

Les passions sont contagieuses. Rien n'est plus contagieux que la peur; des armées ont été saisies d'une terreur panique, même le lendemain d'une victoire. La tristesse, la gaieté, l'amour, l'indignation peuvent aussi se communiquer. « Les personnes passionnées nous passionnent, dit Malebranche, et elles font des impressions dans notre imagination, qui ressemblent à celles dont elles sont touchées (1). » C'est en observant cette tendance de l'homme à imiter ce qu'il voit, et à entrer dans la passion, qui est représentée devant lui, que les moralistes sévères ont signalé les dangers de ces représentations théâtrales, qui « mettent en feu tout le parterre et toutes les loges ». (Bossuet) (2). Cette communication des passions se produit, en effet, avec une rapidité extrême dans les réunions d'hommes, ce qui faisait dire au cardinal de Retz: « Qui rassemble les hommes les agite. » Sous l'empire d'une vive émotion devenue générale, la foule a été justement comparée à un organisme vivant, dont les individus qui la composent sont les membres, tant est grande la solidarité qui les unit. De là, cette expression pour peindre l'élan d'une réunion d'hommes: ils se sont levés comme un seul homme.

C'est surtout sur les enfants que l'influence de l'exemple se fait sentir. Les enfants sont très portés à l'imitation. On pourrait, dès l'âge le plus tendre, utiliser ce penchant dans les jeux, pour leur faire acquérir les qualités qui leur seront un jour nécessaires. Pour faire naître chez un garçon le goût de la vie militaire, et chez une petite fille celui des soins domestiques, il suffit souvent, (nous le voyons tous les jours) de donner au premier un costume de soldat, de lui faire pratiquer des exercices militaires; il suffit de donner à la petite fille une poupée, un ménage et de lui faire imiter les occupations de sa mère. Cette observation n'avait point échappé à Aristote: « Il faut, dit-il, que les jeux de l'enfance soient pour la plupart des imitations de ce qui devra plus tard les occuper sérieusement. » (*Politique*, I. VII, ch. xv, § 5.) « Un jeune garçon marche, parle et fait les mêmes gestes que son père. Une fille de même s'habille comme sa mère, marche comme elle, parle comme elle... Enfin, les enfants imitent les parents en toutes choses, jusque dans leurs défauts et dans leurs grimaces,

(1) *De la Recherche de la vérité*, I. II, partie III.

(2) *Réflexions sur la Comédie*.

aussi bien que dans leurs erreurs et dans leurs vices. » (Malebranche.)

Kant (1), Plutarque, Juvénal ont signalé avec force le rôle considérable que joue ce penchant à l'imitation dans l'éducation des enfants; « le moyen expérimental de l'éducation morale est le bon exemple dans le maître lui-même, car l'imitation est, dans l'homme encore inculte, la première chose qui le porte à admettre des règles qu'il se fait à lui-même ». (Kant, *Principes métaphysiques de la morale*, 309.) « Devant toutes choses, dit Plutarque, il faut que ces pères se gardent bien de commettre aucune faute ou d'omettre aucune chose qui appartienne à leur devoir, afin qu'ils servent de vif exemple à leurs enfants et qu'eux regardant à leur vie, comme dedans un clair miroir, s'abstiennent à leur exemple de faire et de dire chose qui soit honteuse... Là où les vieillards sont déhontés, il est bien force que les jeunes gens soient de tout point effrontés. » (*Comment il faut nourrir les enfants*.) Juvénal a écrit une satire remarquable, la XIV^e, sur l'*Exemple*, dont il fait ressortir aussi avec beaucoup de force l'influence sur l'âme de l'enfant. « Abstiens-toi, dit-il, de toute action condamnable, ne fût-ce (quel puissant motif !) que pour préserver de la contagion ceux qui nous doivent la vie; aussi bien naissons-nous tous imitateurs dociles de la corruption, de la perversité... Plus efficaces, plus prompts à nous corrompre sont les mauvais exemples domestiques, alors qu'ils pénètrent l'âme avec l'ascendant d'imposantes autorités. » Le fils du commerçant peu délicat qui voit son père tromper les clients sur le poids et la qualité de la marchandise peut assurément réagir contre ces mauvais exemples, mais il est exposé à la tentation de les imiter. On voit aussi des filles honnêtes issues de mères coupables, mais l'exemple de l'inconduite de la mère ne fait-il pas courir les plus grands dangers à la vertu de la fille?

Par suite du penchant que les enfants ont à imiter ceux qui les entourent, les exemples des parents jouent un grand rôle dans la moralité des uns et dans la criminalité des autres. Aussi faut-il attendre d'excellents résultats de la loi du 24 juillet 1889, qui permet d'enlever l'exercice de l'autorité paternelle aux parents qui sont indignes de l'exercer. Les père et mère qui par leur ivrognerie habituelle, leur inconduite notoire et scanda-

(1) Voy. aussi J.-J. Rousseau, *Émile*, l. II; Quintilien, l. XII, ch. II; Saint Augustin, *les Confessions*, l. XIII, ch. XXI.

leuse compromettent la moralité des enfants seront déchus de la puissance paternelle. Le nom de M. Théophile Roussel, qui a proposé cette loi avec M. Dufaure et M. Bérenger, mérite d'être placé à côté de celui de M. Marbeau, fondateur des crèches, et de celui de M. Benjamin Delessert, créateur des caisses d'épargne. Il n'y a pas d'œuvre plus humaine, plus utile, que de faire élever les enfants moralement abandonnés. J'ajoute qu'il n'y en a pas de plus économique, les frais d'éducation étant beaucoup moins élevés que le préjudice résultant des méfaits que ces enfants pourraient commettre, s'ils étaient dressés au vol par des parents indignes (1).

L'action du mauvais exemple est si forte, si rapide, la communication du vice par l'imitation est si redoutable que les moralistes l'assimilent à la communication d'une maladie et lui donnent le nom de *Contagion morale*. Ce n'est point M. Marion qui a employé le premier cette expression, ainsi que l'a cru M. Caro. (*Mélanges et portraits*, I, p. 247.) M. le D^r Despine avait déjà publié en 1870 une brochure sur la *Contagion morale*; M. Emile Augier avait fait jouer en 1866 une comédie remarquable ayant pour titre *la Contagion*. Plutarque dépeint aussi la contagion du vice comme la contagion d'une maladie: « Il les faut bien, dit-il, soigneusement divertir de hanter toutes mauvaises compagnies: autrement, ils rapporteront toujours quelque tache de la contagion de leur meschanceté ». (*Comment il faut nourrir les enfants*.) Dans sa traduction de Diodore, Amyot emploie la même expression, pour traduire cette pensée que « les hommes de bonne nature se gastent par la fréquentation et compagnie des meschants et que la meschanceté est contagieuse et passe de l'un à l'autre ne plus ne moins que fait une maladie pestilentielle, infectant quelquefois les âmes des plus

(1) A la conférence sur la réforme pénitentiaire, tenue à Newport le 2 août 1877, on a rapporté la réponse piquante d'un Suédois, à qui on demandait si l'éducation des enfants recueillis dans la rue n'était pas trop coûteuse: « Oui, répondit-il, c'est coûteux, mais pas cher; nous autres Suédois, nous ne sommes pas assez riches pour laisser un enfant grandir dans l'ignorance, la misère et le crime, et devenir ainsi un fléau pour la société aussi bien qu'une honte pour lui-même. » En Italie, un prêtre admirable, don Bosco, qui était pénétré d'un amour infini pour l'enfance pauvre et abandonnée, est parvenu à recueillir dans des asiles, dans des ateliers de travail, des milliers d'enfants abandonnés, qui auraient pu devenir de mauvais sujets; il a créé de ces ateliers de travail à Turin, à Nice, à Marseille, à Buenos-Ayres; on va en créer un à Liège. Il est mort le 31 janvier 1888; mais son œuvre est continuée par la Société de Saint-François de Sales, qu'il a fondée, et dont le but principal est « de prendre un soin spécial de la jeunesse pauvre et abandonnée, de qui dépend l'avenir heureux ou malheureux de la société ».

vertueux ». (L. XII.) Enfin, je retrouve la même expression dans La Rochefoucauld et dans Sénèque : « Rien n'est si *contagieux* que l'exemple et nous ne faisons jamais de grands biens, ni de grands maux, qui n'en produisent de semblables. Nous imitons les bonnes actions par émulation, et les mauvaises par la malignité de notre nature, que la honte retenait prisonnière et que l'exemple met en liberté. » (Maxime 237.) Sénèque signale avec la même force la contagion des mauvais exemples : « Si tu veux dépouiller tes vices, fuis au plus loin les vicieux exemples. L'avare, le séducteur, l'homme cruel, l'artisan de fraudes, si *contagieux* par leur seule approche, sont en toi. Passe au camp des hommes vertueux. » (Lettre CIV.) Dans les *Instructions chrétiennes* tirées par Arnauld des lettres de l'abbé Saint-Cyran, le danger de la fréquentation des méchants est assimilé, comme dans Plutarque, au danger que présente une maladie contagieuse : « Il y a comme un air *contagieux* caché dans l'esprit des méchants qui se communique plus insensiblement aux âmes que celui des corps infectés de peste ne se communique à ceux qui s'en approchent. »

Cette contagion du vice, résultant des mauvais exemples, est encore activée par la malice de ceux qui les donnent. L'homme qui est corrompu cherche à corrompre les autres ; la femme qui a de mauvaises mœurs prend un malin plaisir à rendre semblable à elle la femme honnête, qui a l'imprudence de la fréquenter. Il lui est pénible de se sentir méprisable, et il lui semble qu'elle porte plus facilement sa honte si elle la partage avec d'autres. Le mal a une force effrayante de propagande, tant l'homme pervers cherche à répandre sa perversité ; c'est là un fait d'observation, que les magistrats ont bien souvent l'occasion de constater dans les affaires criminelles. Lorsqu'un crime est commis par plusieurs accusés, il n'est pas rare de rencontrer un chef de bande, un meneur qui entraîne des complices à sa suite. La force publique arrête souvent de vieux récidivistes, qui voyagent avec des jeunes gens qu'ils ont dépravés. Dans une pension même, ne suffit-il pas de quelques mauvais sujets pour pervertir un grand nombre d'élèves ? Les coupables éprouvent un méchant plaisir à se faire des complices et les malheureux aiment à se donner des compagnons de misère (1).

(1) Bossuet, *Élévations sur les mystères*, 23^e semaine, 5^e élévation ; Plutarque, *Vie de Denys*.

Même sur les hommes adultes l'exemple est contagieux. Ne voit-on pas les exemples des villes se communiquer aux campagnes et ceux donnés par les classes supérieures imités par le peuple ? Bien avant Massillon, Euripide, Cicéron, Sénèque, avaient signalé cette tendance du peuple à imiter les grands : « C'est des nobles maisons que ce fléau (l'adultère) a commencé à se répandre parmi les femmes ; car lorsque les grands commettent des actions honteuses, elles doivent assurément paraître honnêtes aux autres. » (*Hippolyte*.) Dans le § 14 du livre III des *Lois*, Cicéron s'exprime en ces termes : « Quoique les fautes des premiers de l'État soient déjà par elles-mêmes un grand mal, leur plus grand mal est qu'elles ont de nombreux imitateurs. Vous pouvez voir, si vous voulez interroger le passé, que tels ont été les principaux de la cité telle a été la cité elle-même ; et que toute altération qui s'est opérée dans les mœurs des premiers citoyens a été suivie d'une altération pareille dans celles du peuple... Aussi, les grands qui ont des vices sont d'autant plus funestes à la république que non seulement eux-mêmes ont contracté ces vices, mais qu'ils les répandent dans la cité ; non seulement ils nuisent parce qu'ils sont corrompus, mais parce qu'ils corrompent ; et leur exemple fait plus de mal que leur faute. »

Ces judicieuses réflexions sont confirmées par l'histoire. Sous les anciennes monarchies, l'exemple du souverain avait une influence immense, tant il trouvait d'imitateurs à la cour et à la ville. C'est ainsi que les scandales donnés par Louis XIV ont puissamment contribué à la corruption de la France et par suite à sa décadence, parce que la cour imitait le roi et qu'elle était à son tour imitée par la bourgeoisie. Les désordres du régent eurent aussi des imitateurs, « à tel point que l'inceste, présumé dans l'alcôve royale, fit naître, assure-t-on, des incestes réels dans une société dépravée parfois jusqu'à l'infamie » (1). A l'époque de la Révolution, les massacres de septembre se reproduisirent en province par esprit d'imitation. De nos jours, Paris donne le ton à la province, qui prend volontiers ses modes, son esprit et son langage. On peut même dire que l'imitation de Paris se fait sentir jusque chez les nations voisines.

Les formes spéciales que prend la criminalité se communiquent de même. C'est ainsi que l'emploi du vitriol et le dépe-

(1) Baudrillart, *Histoire du luxe*, t. IV, p. 250.

çage des cadavres des victimes se sont généralisés en France, dans ces dernières années. En 1870, dans l'arrondissement d'Arles, j'eus à instruire une affaire criminelle contre une jeune fille de Saint-Rémy, qui avait jeté du vitriol au visage de son amant infidèle ; elle l'avait rendu aveugle. « Aujourd'hui, dit-elle, dans son interrogatoire, aucune fille ne voudra l'épouser, mais moi je le veux, je l'aime plus que jamais, je veux l'épouser et je l'entourerai de tant de soins que je le rendrai encore heureux. » Depuis lors, par suite de verdicts d'acquittement trop nombreux, ce genre d'attentat s'est répandu en Provence et dans le reste de la France. Ce n'est point, on le voit, une idée parisienne, comme on l'a écrit, mise en circulation par le crime de la femme Gras en 1875.

On sait aussi combien sont devenus fréquents, après l'assassinat, les dépeçages des victimes ; à Marseille, il y en a eu deux à peu d'intervalle.

A l'audience correctionnelle, j'ai fait souvent l'expérience de la force du penchant d'imitation. Lorsqu'un prévenu outrage les magistrats (ce qui se voit aujourd'hui beaucoup plus souvent qu'autrefois), si cet outrage n'est pas réprimé immédiatement, si les magistrats trop indulgents se contentent de faire sortir le prévenu, le lendemain et les jours suivants les mêmes outrages se reproduisent de la part d'autres prévenus. Mais, si au premier outrage une peine est prononcée, les prévenus rentrent dans l'ordre, ce qui prouve, contrairement à l'opinion de M. E. de Girardin, de M. le Dr Despine et de H. Spencer, que la peine exerce une intimidation réelle sur les prévenus.

Un illustre juriconsulte a fait ressortir avec beaucoup de sagacité la nécessité qui s'impose à la justice, de punir sévèrement celui qui, le premier, commet un crime par un procédé nouveau, afin d'arrêter les imitateurs. « Celui, dit-il, qui commet le premier dans un État quelque crime nuisible par sa contagion, et qui l'enseigne pour ainsi dire aux autres par son exemple, pêche avec plus d'effronterie que celui qui se laisse entraîner au crime par le torrent. » (Puffendorf, l. VIII, ch. III, § 22.)

Si les doubles suicides par amour sont aujourd'hui devenus fréquents, c'est encore à l'esprit d'imitation qu'il faut l'attribuer, à cette sorte de contagion qui résulte, pour des esprits surexcités par la passion ou affaiblis par la débauche, de la lecture de drames analogues. J'ai vu des jeunes filles, à la suite d'un amour

contrarié, s'asphyxier en robe blanche et la couronne de mariée sur la tête, parce qu'elles avaient lu le récit émouvant d'un suicide accompli dans les mêmes circonstances. Si on voit peu de paysannes se tuer à la suite d'un chagrin d'amour, c'est parce qu'elles lisent peu de romans. Si, au contraire, ces suicides sont plus fréquents chez les ouvrières ou dans les classes élevées, c'est à la lecture des romans ou à la représentation des drames qu'il faut l'attribuer. On sait que la publication de Werther fut suivie d'une véritable épidémie de suicides. Tout dernièrement à Aix, un jeune homme et une jeune fille dont l'amour était contrarié par les parents, se sont donné la mort ; on a trouvé sur la table de la chambre du jeune homme une gravure représentant un double suicide accompli à la suite de la même contrariété.

Les mauvaises lectures font un mal immense sur les jeunes gens, parce qu'ils sont très portés à imiter les héros de roman ou de théâtre, surtout quand le livre ou le drame embellissent le vice (1). A combien de romans et de pièces de théâtre ne pourrait-on pas appliquer ces paroles de Phèdre : « Odieuses paroles ; ferme la bouche, ne me fais plus entendre ce honteux langage. . . mon âme n'en a été que trop remuée. . . mais si ton langage embellit à ce point la honte, je tomberai dans l'abîme que je fais. » (Euripide.) Aussi, les romanciers et les auteurs dramatiques qui n'ignorent pas l'action fâcheuse pouvant résulter du livre ou du drame sur l'esprit des jeunes gens et surtout sur celui des jeunes filles, sont-ils les premiers à leur en déconseiller la lecture ou l'audition. « Une honnête fille, dit J.-J. Rousseau, ne lit point de livres d'amour ; que celle qui lira celui-ci, malgré son titre, ne se plaigne point du mal qu'il lui aura fait ; elle ment. Le mal était fait d'avance ; elle n'a plus rien à risquer. » (2^e préface de la *Nouvelle Héloïse*.) Dans la préface de la *Princesse Georges*,

(1) Parmi les romanciers qui ont troublé l'imagination des jeunes générations modernes, comment ne pas citer Balzac et George Sand : Balzac qui a enivré les jeunes gens de rêves de richesses, de plaisir et de puissance ; G. Sand, qui a grisé les jeunes femmes de rêves d'amour, d'adultère. Dans les *Réfractaires* de Jules Vallès qui a été mêlé aux événements de la Commune, on trouve, au chapitre ayant pour titre les *Victimes du livre*, l'aveu de l'influence funeste que Balzac a exercée sur lui et ses camarades. Parmi les romanciers qui ont aussi gâté le cœur et l'esprit de la jeunesse, comment ne pas comprendre les écrivains, qui, faisant de l'histoire un roman, ont poétisé les hommes de la terreur ? Qui pourra dire combien leur glorification a fait de fanatiques, de révolutionnaires, d'émeutiers, et même de criminels ! Lorsque Pépin et Alibaud, complices de Fieschi, furent arrêtés, on trouva à leur domicile les œuvres de Saint-Just. (*Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, 1855, août, sept. p. 224, 227.)

M. Alexandre Dumas, réfutant comme toujours avec esprit le reproche d'immoralité, qui lui était adressé au sujet d'une *Visite de noces*, s'exprime ainsi: « Le théâtre, étant la peinture ou la satire des passions et des mœurs, ne peut jamais être qu'immoral... Tu n'y as pas mené ta fille, tu as eu raison... Il y a une nudité qu'il ne faut pas mettre sous tous les regards. » L'enfant ne peut sans danger ni tout lire, ni tout voir, ni tout entendre; l'ignorance du mal est la meilleure sauvegarde de sa moralité. L'automate, qui est en chacun de nous, suivant la profonde observation de Pascal, est particulièrement incliné chez l'enfant à reproduire les actes dont la peinture l'a ému. C'est pourquoi Platon ne croyait pas qu'on pût conter indifféremment toute sorte de fables aux enfants, et trouvait dangereux pour leur moralité les récits des actions criminelles, que les poètes attribuaient aux Dieux, parce qu'ils pouvaient servir d'exemples et d'excuses. (*La République*, l. III.)

Ce double danger, qui peut résulter, pour les jeunes gens, des mauvais livres qui peignent le vice avec complaisance, je l'ai constaté plusieurs fois chez des accusés (1). Tout dernièrement j'ai entendu un accusé répondre à une question qui lui était adressée sur ses lectures: « J'ai beaucoup trop lu! » Les lectures en effet, par les images qu'elles éveillent et qu'elles impriment à l'esprit, inclinent la volonté à la reproduction des actes dépeints, et en outre elles fournissent des excuses au vice; elles peuvent, en un mot, gâter la volonté et l'entendement d'un lecteur « à qui la nature n'aurait point fait d'ailleurs un esprit faux, ou donné un cœur mauvais... la lecture trop fréquente des méchants livres n'étant pas moins nuisible que la conversation des méchants hommes ». (*Vie de Descartes*, par Baillet.)

A voir les parents conduire leurs enfants à des cafés-concerts et à des théâtres où se chantent des chansons obscènes et où

(1) Mes collègues, présidents d'assises, m'ont dit l'avoir aussi souvent constaté. On l'a également observé sur de jeunes assassins, jugés récemment à Paris, sur Morisset, Lemaitre, etc. (V. *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1881, p. 342; Aubry, *la Contagion du meurtre*, p. 73.) Dans l'affaire Gouffé, on a aussi constaté que la lecture des romans avait beaucoup contribué à la dépravation de la fille Bompard. Troppmann « avoua à l'abbé Crozes que la cause de sa profonde démoralisation était la lecture des romans. A force de vivre dans ce monde imaginaire, il avait perdu la notion du juste, de l'honnête, et s'était pris d'une belle passion pour ces héros du bain qui se refont une virginité en semant des bienfaits autour d'eux, avec les dépouilles de leurs victimes, et qui meurent administrateurs d'un bureau de bienfaisance après s'être créé des rentes en jouant du couteau ou du poison ». (*Souvenirs de la Petite et de la Grande Roquette*, t. II, p. 228.)

se jouent des pièces licencieuses, il est évident qu'ils ne se rendent aucun compte du penchant qu'ont les enfants à imiter ce qu'ils voient, et par suite des dangers qu'ils font courir à leur moralité. Quelques peuples anciens s'en rendaient mieux compte; ainsi, les habitants de Marseille autrefois interdisaient les pièces de théâtre roulant sur des sujets immoraux, « de peur que l'habitude de voir ces sujets offerts en spectacle ne donnât le désir de les imiter (1) ». (Valère Maxime, l. II, § 6.) Ces pièces de théâtre peuvent être inoffensives pour les hommes et dangereuses pour les enfants, parce que, au moment où l'âme se forme, comme au moment où le corps se développe, toutes les influences qui s'exercent sur elle doivent être saines et bienfaisantes. Il faut à l'âme du jeune homme, comme à son corps, une atmosphère pure, afin qu'elle puisse grandir en pureté, en bonté et en courage.

Rien n'est plus salubre, plus fortifiant que la peinture du beau et du bien, que le récit de belles actions, que la vie d'un homme de cœur. L'éducation morale se fait plus par les exemples que par les préceptes. La biographie d'un héros de l'antiquité ou d'un saint chrétien agit plus efficacement sur l'âme de l'enfant que la lecture d'un traité de morale. Les enfants et même les hommes ont besoin de se proposer des modèles. Dans la famille, à l'école, au régiment, dans la société, c'est en leur présentant des modèles qu'on agit sur les enfants, les soldats et les hommes. Si les lettres contribuent plus que les sciences au développement des beaux sentiments, à la formation du caractère, c'est surtout par l'étude de la vie des grands hommes, par le récit de leurs actions. Les images des héros et des saints soulèvent l'humanité et lui font imiter leurs vertus. « Combien d'images de grands hommes, dit Cicéron, nous ont été laissées par les écrivains grecs et latins, moins comme objet d'admiration que comme modèles! Je les ai toujours eues devant les yeux quand j'administrais la république, et je n'avais qu'à penser à ces illustres personnages, pour régler sur cette idée mon âme et mon esprit (2). » (*Plaidoyer pour Archias*, VI.)

(1) Cette austérité de mœurs fit place plus tard à une grande corruption, après la prise de Marseille par César. Pour désigner un homme efféminé, on disait: « il vient de Marseille », et pour nommer les mauvaises mœurs on disait: *massilienses mores*.

(2) « Songe combien les bons exemples servent l'humanité et reconnais que le souvenir des grands hommes ne profite pas moins que leur présence. » (*Senèque*, lettre CII.)

C'est pour répondre à ce besoin de modèles, que les anciens ont écrit la *Vie des hommes illustres*, et que les chrétiens ont composé la *Vie des saints*, l'*Imitation de Jésus-Christ* et l'*Imitation de la Sainte Vierge*. La grande transformation morale que le christianisme a opérée dans le monde, est surtout le résultat des exemples que le Christ a donnés; c'est ainsi qu'après avoir lavé les pieds à ses disciples, il leur dit: « Je vous ai donné l'exemple, afin que ce que j'ai fait à votre égard, vous le fassiez aussi. » (Saint Jean, ch. xiii, 14.) Si ses disciples, aujourd'hui encore, vont évangéliser les sauvages au péril de leur vie, élèvent les enfants, soignent les malades, c'est pour imiter leur divin modèle. C'est cette imitation qui suscite les grandes vertus chrétiennes (1). C'est cette imitation que les apôtres, les prédicateurs ne cessent d'enseigner. Lorsqu'il écrit aux Thessaloniens, saint Paul les félicite d'être devenus les *imitateurs du Seigneur*; lorsqu'il s'adresse aux Éphésiens, il leur dit: « Soyez les *imitateurs de Dieu* (2). »

Les médecins, qui se rendent compte de la puissance des bons et des mauvais exemples, voudraient avec raison qu'on n'étalât pas dans les journaux le tableau des infirmités morales, des suicides et des crimes; ils sont effrayés du danger que présente cette publicité, pour les esprits faibles, malades, qui sont dans la société (car tous les fous ne sont pas dans les asiles), pour les jeunes gens et les femmes nerveuses. Les détails donnés sur l'exécution des suicides, des crimes, frappent l'imagination et peuvent éveiller l'esprit d'imitation. Cette publicité présente, en outre, le très grave inconvénient d'enseigner des procédés d'exécution d'actes criminels. J'ai observé que notamment dans les affaires d'assassinat, d'infanticide, d'avortement et de fabrication

(1) Voici, à l'appui de ces considérations, un fait que je tiens d'un de mes collègues: Sa fille aînée, qu'il songeait à marier, lui exprima son intention de se faire religieuse, pour soigner les malades, et lui demanda l'autorisation d'aller tous les matins à un hôpital voisin où étaient soignées les maladies les plus répugnantes. Le père y consentit, dans l'espoir que le spectacle qu'elle y trouverait viendrait refroidir l'ardeur d'une vocation qui lui souriait peu. Vain espoir! après avoir passé sa matinée à l'hôpital, la jeune fille revenait toujours plus heureuse, plus décidée. De plus en plus étonné de sa persévérance, le conseiller demanda à sa fille où elle puisait cette soif de dévouement: « Dans l'*Imitation de J.-Christ* », répondit la jeune fille.

(2) Platon aussi faisait de la vertu une imitation de Dieu, et Kant voyait dans l'imitation de l'homme-Dieu type, modèle de l'humanité, le plus sûr moyen de s'élever à la perfection morale. (*La Religion dans les limites de la raison*, traduction Trullard, p. 87 et suiv.) « Soyons des dieux! s'écriait aussi Bossuet. Il nous le permet par l'imitation de sa sainteté. » (*Sermon sur la Nativité*.)

de fausse monnaie, les accusés calquent souvent l'exécution du crime sur le récit de crimes analogues. Aussi, avec MM. les D^{rs} Georget, Legrand du Saulle, Despina, Bouchut, Després, Aubry, je crois que le compte rendu des affaires criminelles devrait être réservé aux journaux judiciaires. Il n'est pas bon que les jeunes gens, les jeunes filles cherchent chaque jour des images et des excitations malsaines dans le tableau des vices et des crimes qui s'étale dans les colonnes de la petite presse.

LA CRIMINALITÉ DES VILLES ET DES CAMPAGNES. — Le séjour des campagnes est plus favorable à la santé de l'âme comme à celle du corps. C'est là un fait qui a été observé chez tous les peuples; à toutes les époques on a constaté que la moralité des campagnes est plus grande que celle des villes. « Les laboureurs, dit Platon, fournissent les hommes les plus braves, les soldats les plus infatigables qui songent le moins au mal! » Darwin a observé aussi que dans l'Amérique du Sud « les Gauchos ou paysans sont bien supérieurs aux habitants des villes...; que dans les classes élevées et instruites qui habitent les villes, la sensualité, l'irrégularité, la corruption la plus éhontée sont poussées au suprême degré. On peut, dit-il, acheter presque tous les fonctionnaires; le directeur des postes vend des timbres faux pour l'affranchissement des dépêches; le gouverneur et le premier ministre s'entendent pour voler l'État. » (*Voyage d'un naturaliste autour du monde*, p. 168.)

Les statistiques criminelles viennent confirmer la supériorité morale des campagnes sur les villes. En 1887, le garde des sceaux constate que « sur trois crimes jugés par les cours d'assises, deux ont été commis par les villes. » Il y a eu cette année là 14 accusés sur 100,000 habitants des villes et 7 accusés seulement sur 100,000 habitants des campagnes.

Dans les départements où sont les grandes villes, la criminalité est plus grande. Le tableau LXI de la *Statistique de 1887* est à cet égard très instructif. Sur 100,000 habitants la moyenne générale de la criminalité est de 517 accusés et prévenus jugés à la requête du ministère public. Or, ce chiffre est de 961 dans le département de la Seine, de 834 dans la Seine-Inférieure, de 708 dans le Rhône et de 1045 dans les Bouches-du-Rhône (1).

(1) Ce chiffre est plus élevé dans les Bouches-du-Rhône que dans la Seine à cause du grand nombre d'Italiens qui résident dans ce département; il y en a plus de 50,000.